

# Conseil Municipal du 17 décembre – 19H00

## ORDRE DU JOUR :

### Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Délibération portant autorisation de travaux sur les fonts baptismaux et demande de subvention ;
- 2 – Délibération pour demande de subvention 2021 (Appel à Projets 2021) ;
- 3 – Délibération relative à la longueur voirie communale ;
- 4 – Crédits scolaires 2020/2021 ;
- 5 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 6 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.

### Informations du Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Carole NEYRAT – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Nathalie BLACHON – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration :

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Jean-Bernard TUETÉY procuration à Olivier GROSJEAN

Denis VIGIER procuration à Martial BEUGNET

Secrétaire de séance : Danièle GODEY

## POINT N° 1

### Objet : Délibération portant autorisation de travaux sur les fonts baptismaux et demande de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la restauration des fonts baptismaux de l'église (objet mobilier du XVIII<sup>ème</sup> siècle - classés au titre des monuments historiques par arrêté du 7 novembre 2018), une mise en concurrence a été organisée entre plusieurs entreprises spécialisées dans ce type d'ouvrage.

Celle-ci, éligible à une subvention de l'État, nécessite avant toute intervention, le dépôt concomitant d'une autorisation de travaux et d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) de Bourgogne Franche-Comté.

L'avis d'appel à la concurrence fixait la date de remise des offres au 22 février 2020.

Ouverture des offres : le **23 février 2020**.

Les offres reçues sont les suivantes :

- **Atelier CREN : 4 550 € H.T.** (4 100 € + option de traitement des éléments métalliques oxydés et nettoyage spécifique) ;
- **Atelier TANDEM : 4 570 € H.T..**

La D.R.A.C. de Bourgogne Franche-Comté ayant assisté la commune lors de l'élaboration du cahier des charges, a également participé à l'analyse des offres. Celle-ci a été étudiée et présentée ce jour au Conseil Municipal.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Demande** l'autorisation auprès de la D.R.A.C. de procéder aux travaux de restauration des fonts baptismaux de l'église ;
- **Attribue**, sous réserve de l'accord favorable des services de la D.R.A.C., les travaux à l'**Atelier CREN** pour un montant de **4 550 € H.T.** ;
- **Sollicite** l'aide de la D.R.A.C. au taux le plus élevé possible dans le cadre du plan de financement desdits travaux ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents se rapportant à la restauration des fonts baptismaux.

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 2

### Objet : Délibération pour demande de subvention 2021 (Appel à Projets 2021)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du dispositif « Saône-et-Loire 2021 » du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, deux projets d'investissement seraient éligibles à diverses subventions. Les travaux concernés sont les suivants :

Projets éligibles	Subvention	Origine de la subvention
Opération globale d'aménagement et d'embellissement de « La Glacière »	Dispositif « Saône-et-Loire 2021 »	DÉPARTEMENT
Installation d'un système de rafraîchissement dans le Restaurant Scolaire		

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Demande** au Maire de solliciter les subventions concernant les opérations citées ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

Accord à l'unanimité

## POINT N° 3

### Objet : Délibération relative à la longueur voirie communale

Monsieur le Maire rappelle que la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal intervient dans le calcul des dotations de l'État attribuées aux communes.

Compte tenu du fait qu'il n'y ait eu aucune modification opérée sur la longueur de la voirie communale durant l'année, le linéaire à prendre en compte reste de 18 586 m.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Valide** la longueur de voirie communale au 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit 18 586 m.

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 4

### Objet : Crédits scolaires 2020/2021

BUDGET 2021 CRÉDITS FOURNITURES						
PAR CLASSE 41,78 € pour les classes maternelles 38,38 € pour les classes primaires						
	2020	2021	Nombre d'élèves	Sous-Total	Situation 2020	TOTAL 2021
Classe 1 <b>Mme LE BRAS</b> Petite + Moyenne section	41,37 €	41,78 €	23	<b>960,94 €</b>	47,28 €	<b>1 008,22 €</b>
Classe 2 <b>Mme MÈRE</b> Grande section + CP	41,37 €	41,78 €	16	<b>668,48 €</b>	0,15 €	<b>1162,63 €</b>
	38,00 €	38,38 €	13	<b>494,00 €</b>		
Classe 3 <b>M. GUYOT</b> CE1 + CE2	38,00 €	38,38 €	23	<b>882,74 €</b>	00,00 €	<b>882,74 €</b>
Classe 4 <b>Mme MATTHYS</b> CM1 + CM2	38,00 €	38,38 €	15	<b>575,70 €</b>	9,32 €	<b>585,02 €</b>
TOTAL DU FONCTIONNEMENT 2021				<b>3 581,86 €</b>	<b>56,75 €</b>	<b>3 638,61 €</b>

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 5

### Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalons

#### → Conseil Communautaire - 19 novembre 2020 :

Lors du Conseil Communautaire du 19 novembre dernier, il a principalement été question du Fonds d'Aide à l'Investissement Commercial Privé + (FAICP+) - Volet entreprise.

Dans le cadre de mesures de soutiens liées à la crise sanitaire de la COVID-19, la Région Bourgogne Franche-Comté avait mis en place un Pacte régional pour l'économie de proximité à destination des Très Petites Entreprises (TPE), pour lequel la gestion du Fonds Régional des Territoires avait été déléguée au Grand Chalons.

Avec le deuxième confinement et au vu du contexte actuel, le Grand Chalons a souhaité amplifier son action et compléter son dispositif pour soutenir les commerces fermés administrativement. Ce soutien financier se traduit par une aide au loyer pour le mois de novembre et de décembre 2020 (si prorogation de la fermeture administrative) pour les commerces comportant jusqu'à 10 salariés équivalent temps plein.

Ce fonds est doté d'une enveloppe globale de 569 395 €, correspondant à un apport de deux euros par habitant pour la Région et trois euros par habitant pour le Grand Chalons. Ainsi, le montant de cette aide s'élève à 100 % du loyer hors taxe et hors charges plafonnée à 500 € pour le mois de novembre. Ce sont 640 commerces qui ont été identifiés éligibles sur l'ensemble de l'agglomération chalonnaise pour le mois de novembre et 415 aides ont déjà été traitées et en cours de versement.

#### → Service d'Appui Technique aux Communes (SATEC) - 19 novembre 2020 :

Le service apporte un appui méthodologique et technique sans se substituer à l'offre privée en matière de maîtrise d'œuvre. Il est chargé d'accompagner les communes qui le souhaitent par le conseil et dans la conduite opérationnelle de leurs projets, plus particulièrement dans la phase de démarrage pour définir les besoins. Cette étape préalable permet de déterminer les modalités de la mission et de trouver les partenaires techniques et/ou financiers adaptés aux travaux envisagés.

Il peut donc préparer des notes d'aide à la décision par l'analyse du contexte juridique, des données techniques et des estimations financières. Il intervient en qualité d'expert auprès du Maître d'Ouvrage qui le sollicite. Il peut intervenir dans les domaines suivants :

- Voirie et aménagement d'espaces publics ;
- Bâtiments, y compris ouvrages d'art et petits patrimoines inscrits ou non aux Monuments Historiques ;
- Energie (rôle de Conseiller en Énergie Partagée (CEP) ;
- Espaces verts, de loisirs et sportifs, cimetières ;
- Extensions urbaines, orientations d'aménagement et développement durable ;
- Plans de financement.

Il est alors prévu dans son règlement qu'une commune puisse faire appel au SATEC à concurrence de deux sollicitations par an.

Dans le cadre d'un projet de restructuration et d'extension du club house du Tennis Municipal de Dracy-le-Fort, ce service a donc été sollicité. Une première réunion de présentation et d'échanges s'est tenue en mairie le 19 novembre dernier en présence de la municipalité, du bureau du tennis et d'un agent référent du SATEC.

#### → Conseil Communautaire - 15 décembre 2020 :

Le Maire recense les principaux points qui ont été abordés lors du dernier Conseil Communautaire dont :

- Le Réseau de fibre optique - choix du mode de gestion et approbation du projet de contrat de concession avec la SPL « Sud Bourgogne THD » ;
- La révision du PLUi-RLPI : compte tenu du contexte sanitaire actuel, il a été nécessaire d'adapter les modalités de la concertation. En effet, les réunions publiques des 12, 18 et 23 novembre derniers à Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Loup-Géanges et Chalons-sur-Saône ont dû être annulées. Deux nouvelles permanences ont été programmées le 5 janvier après-midi à Saint-Léger-sur-Dheune et le 14 janvier à Chalons-sur-Saône. Des ajustements seront adoptés afin d'apporter un peu plus de souplesse, avec notamment la possibilité de recourir aux outils numériques.
- La modification du règlement d'intervention de l'aide aux commerces FAICP et FAICP+ ;
- La prolongation des mesures exceptionnelles du plan de soutien de l'habitat privé ;
- ...

## POINT N° 6

### Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

#### → Syndicat Mixte des Eaux Sud-Ouest Chalon - 10 décembre 2020 :

Au cours de cette réunion, il a été question :

- De l'état d'avancement des programmes 2019/2020 de renouvellement des conduites d'eau potable : les travaux de la Rue de la Montagne ont été réalisés entre octobre et fin novembre 2020 ;
- Les programmes de travaux 2021 pour une enveloppe globale de 1 373 000 € H.T. dont une canalisation sera renouvelée Rue de Givry au niveau de la station de chloration. La Rue de Dracy à Givry verra également son réseau refait. Afin d'éviter de détériorer la voirie, il a été sollicité l'accord de l'exploitant agricole du terrain jouxtant cette chaussée afin que les canalisations puissent être passées entre 1 mètre et 1,50 mètre de celle-ci ;
- L'augmentation du prix de l'eau : sur une moyenne de 105 m<sup>3</sup> par foyer, la hausse est estimée entre 4 et 5 € sur la facture annuelle ;
- La connaissance patrimoniale des différentes bouches à clé sur le territoire des communes-membres du syndicat : Le géo-référencement est actuellement en cours de réalisation. Il permettra de définir les pistes budgétaires pour le renouvellement et l'entretien dans le cadre de la fin de la délégation de service public avec le prestataire SAUR ;
- La réalisation d'expertises de génie-civil sur les ouvrages d'art.

### Informations du Maire

#### - Vandalisme Court de tennis extérieur :

Le court de tennis extérieur a été victime d'actes de dégradations volontaires dans l'après-midi du 6 novembre dernier. Plusieurs dégâts matériels ont été recensés :

- ✓ une caméra de vidéoprotection a été arrachée et jetée dans le bras qui se jette dans l'étang ;
- ✓ une vitre du bungalow a été cassée ;
- ✓ deux coffrets électriques alimentant les mâts des terrains ont été fracturés.

Après constatation par les gendarmes, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie de Chatenoy-le-Royal. Le chiffrage du sinistre s'élève à 4 454,11 € pour lequel nous avons pris l'attache avec notre assureur pour être indemnisés. Des investigations ont été réalisées et un individu a été convoqué auprès des gendarmes le 4 décembre dernier. Celui-ci sera convoqué devant le Tribunal Correctionnel de Chalon-sur-Saône dans le courant du premier semestre 2021.

#### - Projet « Hameau du Bel Âge » :



Porté par l'entreprise « L'Arche d'Alliance » représentée par sa présidente Sophie LANCELEVÉE, le projet déposé et accordé en 2018 prévoit la construction d'une cinquantaine de logement (T1 à T3) sur un terrain de 28 000 m<sup>2</sup> jouxtant l'EPHAD AKESIS.

Il s'agit d'une résidence pour seniors, pour un coût global d'environ 10 millions d'euros € qui se veut être une alternative aux maisons de retraite traditionnelles en se dotant d'un plateau médical en partenariat avec les établissements de soins environnants (avec infirmières, kinésithérapeute, neuropsychologue, orthophoniste et un médecin coordinateur). Le projet devrait recevoir en outre la certification HS2 (Haute Sécurité Santé) relative à la qualité de l'habitat concernant l'autonomie des personnes.

Une desserte (trottoirs et éclairage publics inclus) sera créée par la Commune dans le prolongement de l'Impasse Paul Frédéric de Cardon à l'horizon 2023. L'accès de service destiné aux véhicules lourds sera lui maintenu par la Zone d'Activités Économiques « La Tuilerie ».

- **Constitution de la commission de vérification de la régularité des listes électorales :**

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, le Maire s'est vu transférer, en lieu et place des commissions administratives qui ont été supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Par conséquent les inscriptions et les radiations opérées par le Maire font désormais l'objet d'un contrôle **a posteriori** par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune qui doit :

- s'assurer de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le Maire.

À cette fin, elle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le Maire, soit entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an. Ses réunions sont publiques.

Sa composition est nommée par arrêté du Préfet pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal. Ont ainsi été désignés, par arrêté préfectoral n° 71-2020-11-26015 du 26 novembre 2020 pour trois ans, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dracyennes, les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-après :

Marie-Claude PALMACE	Conseiller Municipal Titulaire
Danièle GODEY	Conseiller Municipal Suppléant
Michel CARRE	Délégué de l'Administration Titulaire
Denis KUGENER	Délégué de l'Administration Suppléant
Jean-Claude WURTZ	Délégué du Tribunal Judiciaire Titulaire
Annie LEGRAND	Délégué du Tribunal Judiciaire Suppléant

- **Appel à projet « Label écoles numérique 2020 » :**

Dans le cadre de la politique de développement numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, Dracy-le-Fort a participé à l'appel à projets « Label écoles numériques 2020 » émis par l'État au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires des communes rurales.

La candidature dracyenne a été retenue par le comité de sélection national. Une convention entre les services de l'éducation nationale et la commune sera alors établie dans le courant du mois de janvier, pour un investissement en matériels informatiques d'un montant d'environ 10 000 € (1 tableau blanc interactif avec son ordinateur pour la classe de maternelle, 16 tablettes et un ordinateur pour le bureau du directeur).

- **Le Grand Chalon - Espace Habitat Conseil :**

Le Grand Chalon accompagne les copropriétés et les propriétaires de maisons individuelles dans leurs projets de travaux de rénovations énergétiques. Depuis le 2 novembre dernier, l'Espace Habitat Conseil a lancé trois appels à projet :

➔ **Archi Oui - un service innovant de mise en relation avec un architecte :**

Présenté sous la forme d'une « box », il permet de bénéficier rapidement de conseils pour construire, agrandir ou rénover son lieu de vie. D'une valeur de 240 €, pris en charge par le Grand Chalon, cette formule donne accès à un rendez-vous d'1 h 30 à domicile avec un architecte.

➔ **Thermologis Maison individuelle - réalisation d'un audit énergétique :**

Il est ici proposé aux propriétaires de maisons individuelles construites avant 2000 de leur offrir un audit énergétique complet d'une valeur initiale de 800 €.

➔ **Thermologis Copropriété - réalisation d'une thermographie de façade :**

L'Espace Habitat Conseil propose aux copropriétés de leur offrir une thermographie de façade permettant de connaître leur état thermique complétée par une réunion de restitution à destination des syndicats et des copropriétaires.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous renseigner :

- Par téléphone : 03 58 09 20 45
- Par mail : [habitatconseil@legrandchalon.fr](mailto:habitatconseil@legrandchalon.fr)
- Sur le site du Grand Chalon sur le lien :  
<http://www.legrandchalon.fr/fr/vie-pratique/habitat/les-aides-a-la-renovation.html>

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC) :**

Le Maire présente aux conseillers municipaux la fréquence journalière de l'APC pour le mois de novembre 2020. Ce sont 51 clients qui ont pu bénéficier de ses services de 8 h 15 à 11 h 45, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- **Vœux 2021 de la Municipalité :**

En raison de la situation sanitaire toujours préoccupante en Saône-et-Loire, les Vœux de la Municipalité initialement prévus le vendredi 8 janvier prochain sont annulés.

Le prochain conseil municipal se tiendra le **Lundi 18 janvier 2021 à 19 heures en Mairie ou à la Salle Polyvalente** (en fonction des mesures sanitaires en vigueur).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Signature pour accord des membres présents.